Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260918-DP_2026_068-DE

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE
DP_2026_068

Décision de la Présidente
DP_2026_068 - Dispositif Corps Européen de Solidarité - Accueil d'un nouveau volontaire ERASMUS +

La Présidente,

Vu la délibération n°2022.147 relative à la labellisation de l'Agglomération dans le cadre du dispositif Corps Européen de Solidarité (CES)

Considérant la candidature de Madame Frieda THIELE comme volontaire Erasmus + au fablab de Fougères Agglomération, proposée par la structure de coordination Fédération départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture des Côtes d'Armor ;

DÉCIDE :

Article 1 – **D'ETABLIR** une convention de partenariat avec la Fédération départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture des Côtes d'Armor pour accueillir Madame Frieda THIELE en tant que volontaire au fablab, dans le cadre du dispositif CES, sur la période du 1er au 22 septembre 2026, pour un montant de 157 € ;

Article 2 – **D'ETABLIR** une convention de partenariat avec la Fédération départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture des Côtes d'Armor pour accueillir Madame Frieda THIELE en tant que volontaire au fablab, dans le cadre du dispositif CES, sur la période du 22 septembre 2026 à fin juillet 2027, pour un montant plafonné de 2000 € ;

Article 3 – **D'AUTORISER** la Présidente ou le Vice-président délégué à effectuer tous les actes se rapportant à l'exécution de la présente décision ;

Article 3 – **D'INFORMER** le Conseil communautaire lors d'une prochaine réunion du Conseil.

Fait à La Selle-en-Luitré, le 18 septembre 2026

Christophe DEROYER
Vice-président

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION